**جامعة دمشق**

**كلية الآداب –قسم اللغة الفرنسية**

**السنة الرابعة- لسانيات عامة فصل ثان**

**محاضرات د. حامد فرزات**

**Linguistique Générale II**

**4ème année**

**Conférences de 5et 6 mai :**

De la page «78 » à la page « 84 »

**Extension de la théorie du performatif :**

**Les actes du langage**

A- **Les actes du langage**

-Austin distingue dans toute énonciation trois actes :

\*L’acte locutionnaire concerne l’activité linguistique proprement dite .Il désigne la production d’un énoncé .

\*L’acte illocutionnaire désigne l’action qui posée au moment de l’énonciation et qui exerce une force sur les interlocuteurs et sur leurs relations mutuelles.

\*L’acte perlocutionnaire désigne l’énonciation en tant qu’elle peut produire des effets seconds .

-Exemple : analysons cet énoncé :

*« Si vous ne payez pas vos dettes , je vous dénonce à la justice ».*

\*L’acte locutionnaire est **la production** même de cet énoncé (phonétique, et syntaxique).

\*L’acte illocutionnaire consiste en un avertissement et une promesse instaurant entre le locuteur et l’interlocuteur un rapport de **menace**.

\* L’acte perlocutionnaire consiste à provoquer **la peur** auprès de l’interlocuteur .

B- **L’acte illocutionnaire .Essai d’un typologie**

Parler à quelqu’un , c’est le contraindre à entrer en communication et le mettre dans l’obligation d’écouter et de répondre . D’où la nécessité d’établir les deux typologies de l’acte illocutionnaire :

a - **Typologie de l’acte illocutionnaire  selon la grammaire** :

on peut distinguer les énoncés selon les modes grammaticaux :

\*les énoncés au mode indicatif posent une assertion . L’acte illocutionnaire est triple (vu la valeur modale de l’indicatif) :

+Le locuteur force le destinataire à s’intéresser à ce qui est dit .

+Il présuppose qu’il est prêt à soutenir ce qui est dit .

+Il réclame ainsi la confiance de l’autre .

Ce qui instaure un rapport de confiance mutuelle.

\*Les énoncés interrogatifs mettent l’interlocuteur dans l’obligation de répondre .

\*Les énoncés impératifs présupposent la mise en place d’une relation hiérarchique .L’autre est obligé de prendre un tel comportement ou accomplir telle ou telle action .

b- **Typologie de l’acte illocutionnaire  selon le sens** :

Ὰ ce propos ,Austin propose le classement suivant :

\*Les « *énonciatifs* » sont des actes de parole qui ont pour fonction d’amener l’interlocuteur à un état nouveau de connaissance .

\*Les « *verdictifs* » sont des actes de parole qui tranchent en vertu d’une autorité officiellement reconnue …

\*Les  « *promissifs* » sont des actes de parole qui instituent chez le locuteur une obligation….marqués par l’utilisation de certains verbes « je promets »  « je fais vœu »..

\*Les «  *exercitifs* » sont des actes de parole qui sont l’exercice d’un droit : manipuler, démissionner, nommer, léguer..

\*Les « *comportatifs* » sont des actes de parole qui font prendre à l’égard de l’interlocuteur l’attitude signifié dans l’énoncé …  « Je vous félicite »

« je te remercie » « je proteste »…

**Bonne étude**

**Dr. Hamed FARZAT.**